

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS

SÉANCE DU 28 SEPTEMBRE 2017 À 18 HEURES 30

N° DEL2017_148 : AVIS SUR LE PROJET DE SCHÉMA DÉPARTEMENTAL
D'AMÉLIORATION DES SERVICES AU PUBLIC 2018-2023 DU TARN

L'an deux mille dix sept, le vingt huit septembre

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le jeudi 28 septembre 2017 à 18 heures 30 en séance publique, sur convocation de monsieur Thierry DUFOUR, 1^{er} vice-président de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Monsieur Patrice BEDIER

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,

Philippe BONNECARRERE, Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Fabien LACOSTE, Dominique SANCHEZ, Odile LACAZE, Patrice BEDIER, Robert GAUTHIER, Muriel ROQUES-ETIENNE, Sarah LAURENS, Michel FRANQUES, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Bruno LAILHEUGHE, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Steve JACKSON, Patrick BETEILLE, Michèle BARRAU-SARTRES, Enrico SPATARO, Elodie NADJAR, Frédéric CABROLIER, Pierre DOAT, Eric GUILLAUMIN, Delphine DESHAIES-GALINIE, Christian CHAMAYOU, Jacques ROYER, Gérard POUJADE, Francis SALABERT, Claude JULIEN, Anne-Marie ROSÉ, Thierry MALLÉ, Thierry DUFOUR, Hélène MALAQUIN, Michel TREBOSC, Jean-Paul RAYNAUD, Robert AZAIS, Blandine THUEL, Michel MARTY, Céline TAFELSKI, Stéphane BARDY, Jean-François ROCHEDREUX, Bruno CRUSEL, Marie-Louise AT, Pascal PRAGNERE, Laurence PUJOL, Joëlle VILLENEUVE, Louis BARRET

Membres présents non votants : Mesdames, messieurs,

Philippe GRANIER, Philippe MARAVAL, Marie-Claire MALROUX, Agnès BRU, Christian LAFON, Yves CHAPRON

Membres excusés : Mesdames, messieurs,

Emmanuelle PIERRY (pouvoir à Francis SALABERT), Dominique MAS (pouvoir à Pascal PRAGNERE)

Votants : 50

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 28 SEPTEMBRE 2017

N° DEL2017_148 : AVIS SUR LE PROJET DE SCHÉMA DÉPARTEMENTAL D'AMÉLIORATION DES SERVICES AU PUBLIC 2018-2023 DU TARN

Pilote : Direction Générale des Services

Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, rapporteur,

La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (loi NOTRE) contient dans son article 98 des dispositions encadrant l'élaboration des schémas départementaux d'amélioration de l'accessibilité des services au public (SDAASP). Le décret n°2016-402 du 4 avril 2016 expose les conditions de mise en place de ces schémas et prévoit notamment leur adoption avant le 31 décembre 2017 pour une durée de validité de 6 ans après consultation des Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI).

Ce schéma, dont l'élaboration a mobilisé les acteurs du territoire depuis plus d'un an, est une opportunité pour le département de se positionner comme coordinateur d'un certain nombre de dispositif d'intervention et de poursuivre son action sous l'angle des solidarités et de l'aménagement du territoire. Il encadrera sur la période 2018-2023 la stratégie globale d'intervention du département.

Le plan d'action du SDAASP du Tarn est structuré autour de 5 axes :

- Axe 1 : agir contre la désertification médicale
- Axe 2 : accompagner les usagers dans l'utilisation d'internet
- Axe 3 : développer et promouvoir la mutualisation des services au public
- Axe 4 : faciliter les déplacements des personnes peu mobiles
- Axe 5 : maintenir une vie commerciale locale

Ces 5 axes sont déclinés en 22 fiches actions. Les EPCI sont identifiés comme pilotes de 7 de ces actions, et comme partenaires pour 13 d'entre elles.

Le diagnostic du SDAASP du Tarn ne pointe pas de déficit d'accessibilité majeur sur le territoire de l'Albigeois. Certains territoires de l'agglomération, les territoires ruraux notamment, peuvent cependant connaître des difficultés d'accessibilité aux services. Par ailleurs, certains publics en fragilité peuvent avoir besoin d'accompagnement spécifique pour leurs démarches quotidiennes, administratives en particulier.

Ce diagnostic propose une définition des pôles de service sur le département du Tarn qui ne correspond pas tout à fait, pour le territoire albigeois, à la cartographie retenue dans le cadre du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT). Il semblerait utile de mettre en concordance le SDAASP du Tarn avec le SCOT du Grand Albigeois afin de déterminer une typologie de pôle de service cohérente entre ces deux schémas.

Par ailleurs, le projet de SDAASP du Tarn définit pour l'ensemble des actions proposées une gouvernance dissociant les structures pilotes et les structures partenaires. Pour certaines actions, le rôle dévolu aux structures identifiées comme « pilote » mériterait d'être clarifié. La question de la gouvernance des actions se pose notamment pour l'axe relatif aux enjeux de mobilité pour lequel ni le Département ni l'Etat, corédacteurs du projet de SDAASP, ne sont identifiés comme « pilotes ».

Il est également à noter que le projet de SDAASP du Tarn ne propose pas de mesures d'impact des actions proposées, qu'elles portent sur les impacts financiers pour les porteurs de projet, ou les impacts socio-économiques pour les habitants et les entreprises du territoire.

Enfin, on notera l'absence dans le projet de SDAASP du Tarn de thématiques aussi importantes que celles relatives à l'emploi et à l'insertion professionnelle ou à l'enfance et à la jeunesse.

De façon plus spécifique, les remarques suivantes peuvent être formulées sur les différents axes développés dans le projet de SDAASP du Tarn.

Concernant l'axe 1 « Agir contre la désertification médicale », la communauté d'agglomération de l'Albigeois partage les préoccupations du SDAASP et souligne que la question de la démographie médicale est un réel enjeu pour nos concitoyens. Pour faire avancer cette thématique et mettre en œuvre une véritable politique publique en la matière, elle s'engagera aux côtés du département et des partenaires identifiés dans le cadre de la future commission départementale de la démographie médicale et de la Conférence des exécutifs des EPCI associée.

Concernant l'axe 2 « Accompagner les usagers dans l'utilisation d'internet » :

- Le diagnostic présente le territoire de l'Albigeois comme bénéficiant d'une bonne couverture internet. Cependant des disparités encore importantes sont à noter sur notre territoire et le risque d'une défaillance de l'opérateur aménageur n'est pas négligeable. Le département, cosignataire de la convention AMII peut jouer son rôle de coordonnateur SDTAN, aux côtés de l'Agglomération, pour obtenir des éléments concrets de la part de l'opérateur aménageur. En cas de défaillance de l'opérateur sur le territoire de l'Albigeois, une stratégie pourrait être définie avec le département.
- Le projet de SDAASP du Tarn encourage à la généralisation des télé-procédures et à l'harmonisation des télé-procédures existantes. Il apparaît cependant important, dans l'objectif d'une simplification des procédures pour les utilisateurs, de ne pas compliquer inutilement les procédures existantes notamment lorsque les logiciels métiers ne sont pas compatibles.
- Le projet de schéma prévoit la création et l'animation d'un réseau d'aide à l'utilisation du numérique. L'agglomération sera attentive à la définition de ce plan d'action et aux soutiens que le département pourrait définir en la matière. En l'occurrence, des outils d'aide à l'utilisation du numérique existent déjà, notamment dans le cadre des ateliers organisés par les services de la médiathèque ou par des acteurs marchands ou associatifs impliqués dans l'aide à l'utilisation du numérique. Il serait intéressant de s'appuyer sur ces acteurs plutôt que de créer de nouveaux canaux de diffusion de la culture numérique.

Concernant l'axe 3 « Développer et promouvoir la mutualisation des services au public » :

- Le projet de SDAASP propose de redéfinir des conventions territoriales en y incluant un volet solidarité. Ce nouveau dispositif contractuel entre l'agglomération et le département permettra d'inscrire les engagements du département auprès des habitants de l'Albigeois dans le temps long.

- Le projet de SDAASP souhaite que des « lieux d'accueil inconditionnel de proximité » soient identifiés afin de faciliter les démarches notamment administratives de nos concitoyens. Parmi les pistes évoquées par le projet de SDAASP, les mairies pourraient être considérées comme les interlocuteurs propices pour constituer ces « lieux d'accueil inconditionnel de proximité ». Les communes doivent en tout état de cause être associées aux réflexions sur la définition d'un tel accueil.

Concernant l'axe 4 « Faciliter les déplacements des personnes peu mobiles » :

- L'agglomération, qui a formalisé un plan de déplacement urbain (PDU) volontaire partage les préoccupations mises en avant dans le projet de SDAASP du Tarn et œuvre au quotidien pour améliorer les dessertes en transport en commun sur tous le territoire, et la mobilité des personnes les plus fragiles.
- Parmi les actions du PDU, un certain nombre d'entre elles s'inscrivent dans les préoccupations soulevées dans le projet de SDAASP : aménagement d'un pôle d'échange multimodal à la gare d'Albi Ville, développement du co-voiturage et des modes de déplacements doux, accompagnement des démarches de plan de déplacements entreprises et administration, déploiement d'un réseau de transport à la demande, mise en place d'une tarification commune aux différents réseaux de transport du territoire, ou encore prise en compte du vieillissement de la population et des problématiques de mobilité liées.
- Le département propose de poursuivre, dans le cadre de ses compétences en matière de cohésion territoriale et de solidarités, son soutien aux actions engagées par les EPCI en matière de développement d'une mobilité accessible à tous. L'agglomération s'interroge sur les contours précis que pourraient revêtir cette action du département.
- Le projet de SDAASP du Tarn promeut la mise en place d'un système d'information aux voyageurs mutualisé et la définition d'une politique tarifaire harmonisée. La communauté d'agglomération rappelle que des réflexions sont en cours sur ces sujets dans le cadre de l'élaboration du SRADDET et que des actions spécifiques du PDU de l'Albigeois y sont consacrées.

Enfin, concernant l'axe 5 « Maintenir une vie commerciale locale » :

- Le projet de SDAASP du Tarn prévoit la définition d'une « carte de référence des pôles d'équilibre et de structuration commerciale » au niveau départemental qui servirait de base pour orienter les aides départementales. La communauté d'agglomération de l'Albigeois souhaite être associée à sa définition pour faire valoir la diversité des problématiques rencontrées sur son territoire.
- Le projet de SDAASP met en avant les enjeux de rapprochement des commerces vers les domiciles, via notamment le développement du e-commerce. La communauté d'agglomération de l'Albigeois rappelle qu'elle a, dans le cadre du projet de territoire CAP 2030, développé un volet relatif au développement économique qui se décline en 40 actions en faveur de l'emploi, de l'innovation et du développement territorial. Le soutien aux pratiques du e-commerce est un axe majeur de cette stratégie.

- Le département propose aux EPCI de reprendre les dispositifs d'accompagnement des entreprises jusqu'à lors gérés par lui. L'agglomération de l'Albigeois souhaiterait en la matière connaître plus précisément le périmètre des aides qui pourraient lui être données en gestion. Afin de garantir une continuité de l'action publique en la matière, la question de la continuité des aides en faveur de la reprise et de la transmission d'activité devrait notamment être abordée dans le cadre de la conférence des exécutifs des EPCI annoncée sur le sujet.
- Le projet de SDAASP du Tarn encourage les EPCI et les communes à valoriser leur patrimoine commercial vacant. La définition d'une « bourse aux locaux » harmonisée au niveau départemental devrait pouvoir s'appuyer sur les outils déjà existants que ce soit ceux développés par la CCI ou par l'agglomération albigeoise.

Le conseil de communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le projet de Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public du Tarn,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ, 2 abstention(s)

Madame Dominique MAS, monsieur Pascal PRAGNERE

EMET UN AVIS FAVORABLE sur le projet de Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public (SDAASP) 2018-2023 du Tarn et formule les remarques suivantes :

- Si le territoire du Grand Albigeois n'est pas identifié à l'échelle départementale comme soumis à des déficits majeurs d'accessibilité aux services, il est toutefois important de souligner la disparité des situations vécues par nos concitoyens. En particulier, des situations hétérogènes sont à noter concernant la couverture numérique du territoire : en cas de défaillance de l'opérateur aménageur sur le territoire de l'Albigeois, une stratégie pourrait être définie avec le département.
- Les pôles de service identifiés par le projet de SDAASP du Tarn ne correspondent pas tout à fait, pour le territoire albigeois, à la cartographie retenue dans le cadre du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT). Il serait utile de mettre en concordance le SDAASP avec le SCOT du Grand Albigeois afin de déterminer une typologie de pôle de service cohérente entre ces deux schémas.

- Les actions proposées dans le cadre de ce projet de SDAASP du Tarn manquent pour certaines de lisibilité concernant leur gouvernance, leur financement, leurs impacts réels et leur calendrier de mise en œuvre. L'agglomération du Grand Albigeois souhaiterait notamment connaître plus précisément le périmètre des aides aux entreprises dont la gestion pourrait lui être transférée par le Département.

Pour extrait conforme,
Fait le 28 septembre 2017,

La présidente,

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL